

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 13 mars 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 13 mars 2020.

- Le prix de l'essence diminuera de 7 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 4 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 4 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 0,8 cent le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing; diminuera de 1 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum; augmentera de 0,6 cent le litre pour Superior Propane; et augmentera de 1,2 cent le litre pour Island Petroleum.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 94,8 et 95,9 cents le litre. Le prix du diesel se situera entre 101,7 et 102,8 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 75,1 cents le litre.

Le prix maximal du propane se situera maintenant entre 68,6 et 70,1 cents le litre.

Pour connaître le prix actuel des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 20 mars 2020.